

RAPPORT N° 92/3-27
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'ATELIERS-RELAIS A ETAGE
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

MONTAGE FINANCIER

Par Délibérations n° 31 du 10 mars 1990 et n° 91/4-28 du 27 juillet 1991, vous avez approuvé le programme de réalisation de 3 000 m2 d'ateliers-relais à étage sur la Zone d'Activités de Foucherolles, et m'avez autorisé à passer un marché avec le groupement concepteur - réalisateur lauréat.

Après consultation et sur la base du règlement et du programme du concours, le groupement DPV International / Entreprise PASCAL a été retenu pour conduire cette opération.

Le coût total est de 14 005 145 F.

Aujourd'hui, les travaux étant en cours de réalisation et la livraison prévue pour le dernier trimestre 1992, il convient de solliciter les subventions nécessaires auprès des assemblées locales et des fonds européens à partir du plan de financement arrêté comme suit :

- Total des dépenses	14 005 145 F
- Total des recettes	8 338 786 F
- Déficit de l'opération	5 666 359 F

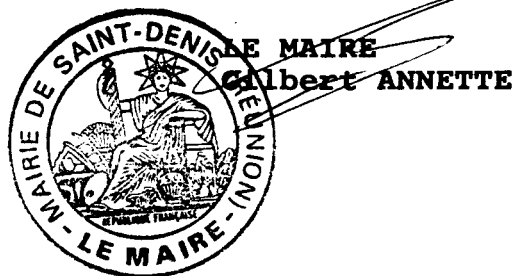
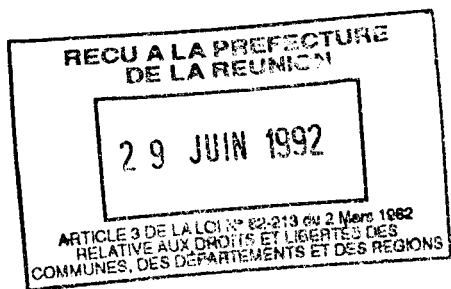
* *Financement du déficit*

- F.E.D.E.R.	2 266 544 F (40 %)
- Etat	1 133 272 F (20 %)
- Département	1 133 272 F (20 %)
- Commune	1 133 271 F (20 %)

Je vous demande donc :

- d'approuver le montage financier de l'opération ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à solliciter du Fonds Européen de Développement des Régions, de l'Etat et du Département les subventions correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/3-27
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 juin 1992

OBJET

REALISATION D'ATELIERS-RELAIS A ETAGE
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES

MONTAGE FINANCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/3-27 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le montage financier de l'opération relative à la réalisation de 3 000 m² d'ateliers-relais à étage sur la Zone d'Activités de Foucherolles

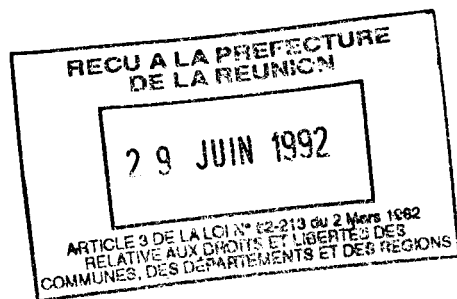
ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter du Fonds Européen de Développement des Régions, de l'Etat et du Département des subventions comme suit :

- F.E.D.E.R.	2 266 544 F,
- Etat	1 133 272 F,
- Département	1 133 272 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



ANNEXE AU RAPPORT N° 92/3-27
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 juin 1992

REALISATION D'ATELIERS-RELAIS A ETAGE
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES
MONTAGE FINANCIER

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	RECETTES
1 - <u>Etudes techniques</u>	1 - <u>F.C.T.V.A.</u> 2 196 286 F
* Honoraires de maîtrise d'oeuvre 949 934 F	
* Honoraires de contrôle technique 67 993 F	
2 - <u>Travaux</u>	2 - <u>Loyers (7,5 ans)</u> 6 142 500 F
* Marché de travaux 12 045 280 F	
* Travaux supplémentaires 166 615 F	
* Alimentation électrique 375 321 F	
3 - <u>Estimation</u> <u>de révisions de prix</u> 400 000 F	
* TOTAL 14 005 145 F	* TOTAL 8 338 786 F
MONTANT DU DEFICIT	5 666 359 F

FINANCEMENT DU DEFICIT

* F.E.D.E.R. (C.C.E.)	2 266 544 F	(40 %)
* Etat	1 133 272 F	(20 %)
* Département	1 133 272 F	(20 %)
* Commune	1 133 271 F	(20 %)

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 20 juin 1992
et annexé à la Délibération n° 92/3-27

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

